

Le Conseil départemental de la Corrèze

S'ENGAGE

pour l'insertion professionnelle et
l'inclusion
sur son territoire



EN MOBILISANT

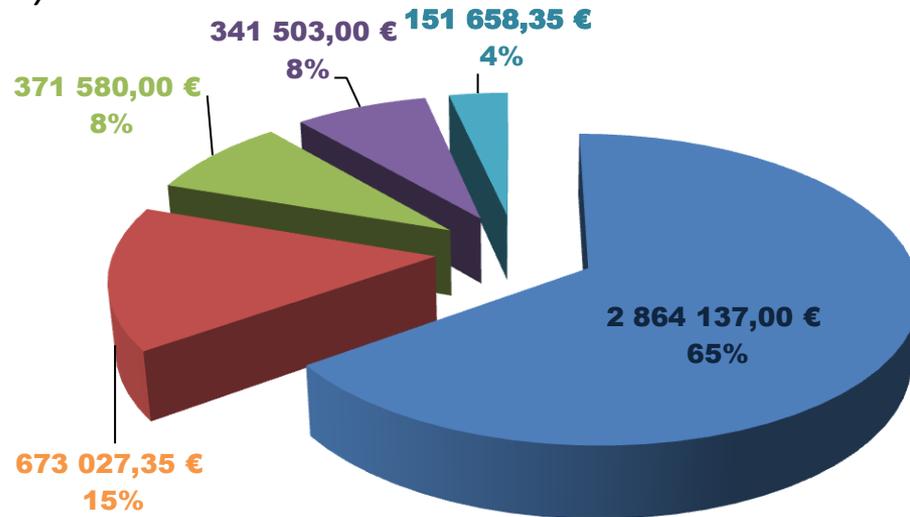
- Les **subventions départementales** en tant que chef de file des politiques d'insertion et pilote du Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI 2022-2024).
- Le **financement européen (FSE)** en tant qu'organisme intermédiaire de gestion.

I- Une implication départementale en faveur de l'emploi aux résultats probants sur le territoire

Sur la période (2018-2022) : 36 opérations programmées / 8 opérateurs

■ **4 401 905,35 €** de financement européen (FSE)

Schéma n°1 Répartition par dispositif du montant programmé FSE sur la période (2018-2022)



- Augmenter le nombre de parcours d'insertion intégrés d'accès à l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale
- Mise en œuvre des parcours d'accompagnement des publics vulnérables en lien avec les conséquences de la crise sanitaire
- Développer des projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et expérimenter des projets d'action innovantes
- Mobiliser les employeurs et entreprises dans les parcours d'insertion
- Assistance technique

■ **2 514 138 €** de contrepartie départementale pour les opérations internes

■ **581 955 €** de financement départemental à destination des opérations externes

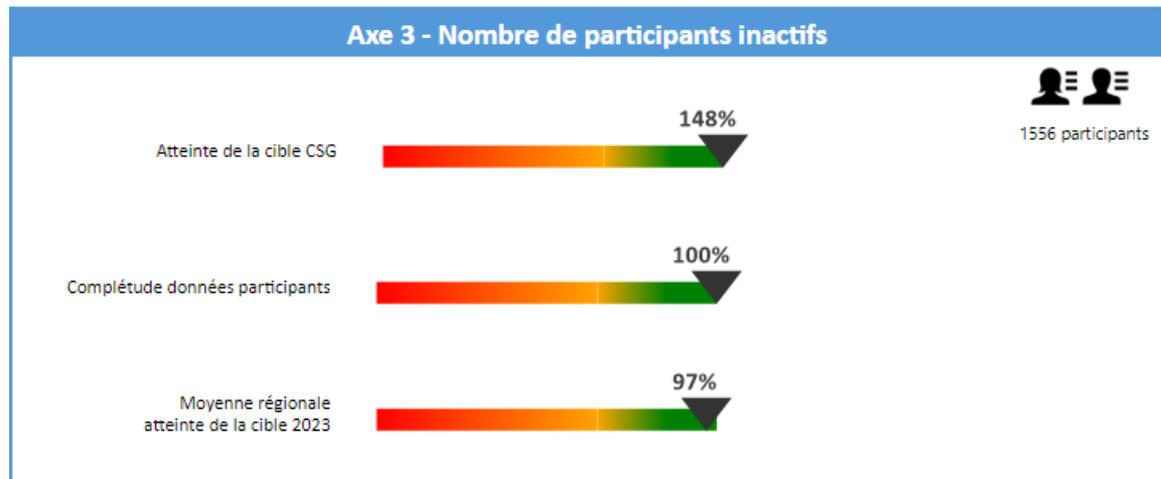
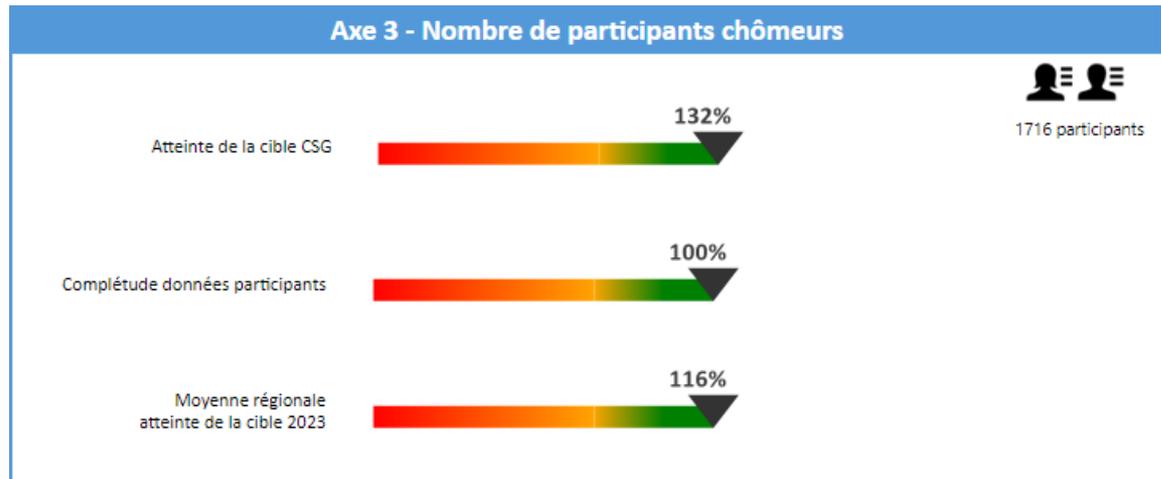
b) Des résultats satisfaisants

 Des indicateurs de performance positifs au 31/12/2021

→ Objectifs de résultats conventionnés :

**. 1 300 participants
chômeurs**

**. 1 049 participants
inactifs**



b) Des résultats satisfaisants

■ Des indicateurs socio-économiques favorables

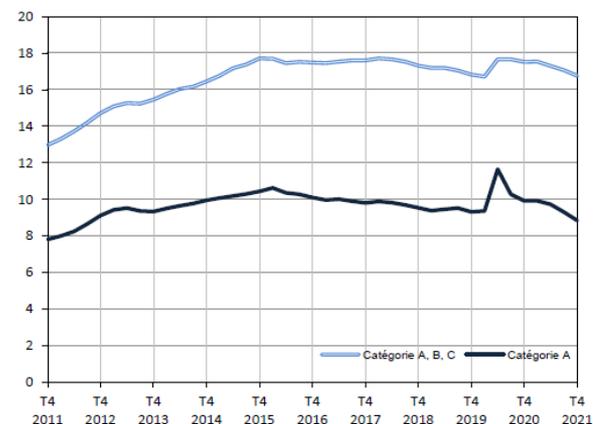
Tableau n°1 Comparatif des indicateurs taux de chômage, taux de bénéficiaires rSa à l'échelle départementale, régionale et nationale- source DRESS

	Corrèze	Nouvelle Aquitaine	France métropolitaine
Taux de chômage (T3 2021)	6,6%	7,3%	7,4%
Taux bénéficiaires rSa/habitants 15-64 ans	2,1%	3,9	5,3%

Schéma n°2 Comparatif de l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi à l'échelle départementale, régionale et nationale – source Pôle Emploi

	Corrèze	N. Aquitaine	France métró.
T4 2021	-1,8%	-3,7%	-3,8%
Année 2021	-4,3%	-6,9%	-6,3%

Schéma n°3 Évolution du nombre de demandeurs d'emplois en Corrèze en milliers – source Pôle Emploi





**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Programme national FSE+

« Inclusion, jeunesse, emploi et compétences »



- **En France, le FSE, maintenant FSE+, est partagé entre Etat (65%) et Région (35%)**
- **L'Etat délègue une part importante de ses crédits à des organismes intermédiaires (Conseils Départementaux et OI pivots)**
- **La Commission européenne n'a à ce jour pas encore validé la version finale du Programme National**

CE QUI CHANGE AVEC LE FSE+:

- **Le FSE+ réunit 4 fonds auparavant distincts afin d'accroître la dimension « inclusion » :**
 - Le Fonds Social Européen (FSE)
 - Le Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD)
 - L'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ)
 - Le Programme européen pour l'Emploi et l'Innovation Sociale (EaSI)
- **Rôle structurant de l'appel à projet :** Les appels à projets seront intégralement dématérialisés, ils ne pourront plus être permanents, et fixeront la liste des plans de financement et des dépenses forfaitisées auxquels pourront avoir accès les bénéficiaires
- **Plus de transparence :** Tous les appels à projets, territoriaux comme nationaux, seront publiés sur le site www.fse.gouv.fr
- **Mesures de simplification :**
 - *Recours à la forfaitisation et aux coûts standards*
 - *Renforcement du contrôle interne avec un objectif de diminution des CSF*
 - *Taux de cofinancement unique à 60% sur le programme pour les trois ex-régions*



Le Programme national FSE+



1. Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus = Déléguée en quasi-totalité aux OI

**Les Priorités
centrales :**
Emploi, Inclusion,
Jeunesse et
Compétences



2. Insertion professionnelle des jeunes et appui à la réussite éducative



3. Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques



4. Promouvoir un marché du travail inclusif et un environnement de travail adapté et sain

**Les Priorités
complémentaires**



5. Aide matérielle aux plus démunis



6. Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage de dispositifs innovants

Le Programme national FSE+

Détails des priorités



Priorité 2. Insertion des jeunes et réussite scolaire

OS A - Insertion des jeunes et soutien à l'apprentissage et l'alternance

Cet OS, dédié aux moins de 30 ans, prend le relai de l'IEJ (sans justification de statut de NEET ni éligibilité territoriale)

- Repérage, remobilisation et orientation vers les acteurs de l'accompagnement ou le service public de l'emploi; Accompagnement social et professionnel (raccrochage, mise en situation professionnelle, levée des freins sociaux ;
- Aides à la mobilité géographique des jeunes ayant moins d'opportunité, notamment des jeunes ultramarins ; Soutien à la mobilité transfrontalière, européenne et internationale des jeunes en insertion, des apprentis et salariés en alternance ;
- Développement et promotion de l'apprentissage, des formations en alternance et des contrats de professionnalisation, y compris les actions d'accompagnement vers ces dispositifs ; Appui aux alternants et apprentis;
- Actions innovantes d'échanges de savoirs, de pratiques et de compétences à l'international (volontariat, chantiers de coopération internationale, VIE).



Objectif :

Accompagnement vers l'emploi sur les jeunes qui en ont le plus besoin (« NEET », jeunes sous main de justice...)

OS F – Accès et maintien dans les systèmes d'éducation et de formation initiale

Cet OS prend le relai de la priorité dédiée au décrochage scolaire au sein de l'axe 1 du PON 2014-20

- Prévention et lutte contre le décrochage scolaire en prenant en compte l'ensemble des facteurs y compris sociaux ;
- accès et réussite dans l'enseignement supérieur ;
- Soutien aux internats de la réussite et aux internats thématiques dans les zones prioritaires ;

Objectif :

Réduire le taux d'abandon de scolarité, augmenter le niveau de qualification à la sortie de la formation initiale



Le Programme national FSE+

Détails des priorités



Priorité 3. Compétences – Mutations économiques - Systèmes de formation

OS G - Formation continue des salariés, des demandeurs d'emploi et anticipation des mutations économiques

- Formation et accompagnement des actifs occupés ; appui aux transitions professionnelles ;
- Ingénierie de formation et de construction de parcours, facilitation de l'accès à la formation ;
- Actions de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme en milieu de travail ;
- Actions de GPEC ;
- Accompagnement des entreprises sur les aspects RH ;
- Formation des salariés licenciés adhérent au contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

Objectif :

Accroître le niveau de qualification et favoriser les mobilités professionnelles

OS E - Formation des équipes éducatives et appui à l'orientation scolaire

- Formation des enseignants et des équipes éducatives visant à renforcer les capacités de prise en compte et d'accompagnement des publics à besoins spécifiques, à favoriser leur inclusion et limiter le décrochage scolaire ;
- Soutien à l'innovation pédagogique ;
- Soutien à la mobilité des enseignants et des formateurs ;
- Développement de l'école inclusive, lutte contre toutes les discriminations, lutte contre le harcèlement scolaire, prévention dans le domaine de la santé en milieu scolaire.

Objectif :

Plan Ecole inclusive





Le Programme national FSE+

Détails des priorités



Priorité 4. Marché du travail et environnement professionnel inclusif et adapté

OS C - Participation équilibrée femmes/hommes au marché du travail, égalité des conditions de travail

- Actions visant à renforcer l'égalité professionnelle et salariale, la mixité des métiers ;
- Actions visant à faciliter l'articulation des temps de vie ;
- Actions visant à faciliter l'accès à des modes de garde d'enfants ;
- Actions visant à améliorer l'accès et le maintien en emploi des « aidants ».



Objectif :

Favoriser l'égalité professionnelle, l'articulation des temps de vie, la lutte contre les discriminations

OS D – Santé & Qualité de vie au travail, vieillissement actif

- Accompagnement des employeurs et partenaires sociaux ;
- Protection de la santé au travail, actions de prévention et d'adaptation au contexte sanitaire ;
- Actions visant à améliorer la lutte contre les discriminations en entreprises;
- Actions visant à favoriser le vieillissement actif et le maintien en fonctions des salariés en situation de handicap ou atteint de maladies chroniques.



Objectif :

Favoriser le taux d'emploi, lutte contre les discriminations, accompagner l'allongement des carrières

OS A – Accès à l'emploi par le renfort de l'ESS et du secteur associatif



**FINANCEMENT
NATIONAL ou
REGION
NOUVELLE-
AQUITAINE**



Priorité 5. Aide matérielle aux plus démunis

OS M – Lutter contre la privation matérielle
et alimentaire des plus démunis

Cette priorité permet le financement d'opérations exclusivement dédiées à l'aide matérielle, en complément des marchés nationaux du programme FSE+ « marché nationaux d'aide alimentaire »

- Possibilité de financer la fourniture d'aide matérielle (vêtements, produits d'hygiène...) à destination des populations exclues et sans-domicile fixe. **Les actions d'aide alimentaire sont exclues pour la métropole ;**
- **Toute mesure d'aide matérielle devra être liée à des mesures d'accompagnement social complémentaires** (modalités précises en cours de définition) ;
- Les opérations d'accompagnement social **incluant un volet d'aide matérielle** doivent être programmées sur la Priorité 1 – OS L.

**Taux cofinancement dérogatoire (90%)
et suivi participants allégé**

Le Programme national FSE+

Détails des priorités



Priorité 6. Innovation sociale et essai de dispositifs innovants

OS H - Favoriser l'insertion et l'inclusion active

- **Actions de renforcement des conditions favorisantes de l'innovation sociale menées par les têtes de réseaux nationales afin d'appuyer notamment :**
 - L'émergence et le développement de l'innovation sociale,
 - La pérennisation/ sécurisation des projets,
 - La valorisation et capitalisation : via le transfert de connaissances et compétences entre acteurs de l'innovation sociale;
- **Actions visant à soutenir l'expérimentation sociale, via le soutien au développement opérationnel de projets dans le cadre de la phase initiale d'expérimentation ;**
- **Actions visant à soutenir le changement d'échelle de projet d'innovation sociale:** *Soutien à l'essai de projets d'innovation pour des projets ayant abouti à un résultat positif dans le cadre de la phase initiale, ou ceux identifiés par d'autres fonds UE, tels que le volet FSE+-Innovation (ex-EASI) géré directement par la CE.*

Taux cofinancement dérogatoire (95%)

**Montant de la priorité plafonné réglementairement
au niveau national**

II – Une qualité de gestion permettant
d’asseoir le positionnement du CD en
tant qu’organisme intermédiaire (OI)
de gestion
pour le PON FSE+ (2021-2027)

- **Renouvellement** du positionnement du Conseil départemental en tant qu'organisme intermédiaire par la DREETS le 4 juin 2021.
- Une **optimisation des reliquats et des sous-réalisations** finançant par voie d'avenant pour un montant prévisionnel d'environ de **300 000 €** les opérations suivantes :
 - 1/ Mobilisation des entreprises et des employeurs dans le parcours d'insertion ;
 - 2/ Coordination et animation territoriale de l'offre en faveur de l'insertion.
- Une **mobilisation rapide des crédits REACT-UE** pour limiter les impacts de la crise sanitaire soit **673 027,35 €** pour financer deux types d'action :
 - 1/ Accompagnement renforcé des personnes en insertion ;
 - 2/ Mise en œuvre d'un parcours de soins et d'amélioration de la santé en vue de favoriser l'insertion professionnelle de personnes vulnérables.
- **Un renforcement de l'expertise interne** au profit d'un accompagnement des porteurs de projet avec pour objectifs affichés la sécurisation, la simplification des procédures et le financement optimal des opérations.

III- Une nouvelle dynamique à déployer avec les partenaires et acteurs des politiques en faveur de l'emploi et de l'inclusion

a) Une priorité 1 du PON FSE + à décliner sur le territoire corrézien

Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale

OS H - FAVORISER L'INSERTION ET L'INCLUSION ACTIVE	OS L- LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION
<ul style="list-style-type: none">■ Accompagnement individualisé et adapté vers l'emploi (hors formation) ;■ Levée des freins sociaux ;■ Insertion et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés ;■ Insertion par l'Activité Économique (IAE) ;■ Actions visant à impliquer les entreprises dans une démarche inclusive. <p>→ PUBLIC CIBLE : publics les plus éloignés de l'emploi (BrSa, migrants, chômeurs de longue durée) toujours dans une perspective d'insertion dans l'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none">■ Repérage et accompagnement des publics précaires et exclus (y compris de l'aide matérielle dans le cadre d'un accompagnement) ;■ Accès et maintien au logement ;■ Aide sociale et accompagnement de l'enfance vulnérable ;■ Lutte contre les violences et accompagnement des victimes. <p>→ Cet OS vise à financer les actions sociales déconnectées d'un lien avec l'emploi (nouveau périmètre d'action par rapport au PON 2014-2020)</p> <p>→ PUBLIC CIBLE : publics fragilisés et précaires : BrSa, migrants, familles monoparentales, enfance vulnérable, victimes de violence</p>

Crédits alloués = 5 348 270 €

b) La méthodologie

- **Recensement** de l'ensemble des opérations éligibles à la priorité 1 du Programme Opérationnel National FSE+.
- **Calcul** du montant nécessaire de financement départemental et européen FSE+ .
- **Priorisation** en négociation avec la DREETS et les acteurs locaux et institutionnels des **typologies d'actions** à conforter, développer, faire émerger sur le territoire.
- Lancement des **appels à projets** correspondants.
- **Dépôt** des candidatures sur un nouvel outil Ma démarche FSE+
- **Sélection** des opérations (Instance Technique de Sélection, comité de programmation)
- **Conventionnement** des opérations.

c) Le calendrier prévisionnel FSE+

2022

Janv.

Mai- octobre

Nov.

Déc. 2022 /
Janv 2023

RECENSEMENT
des opérations

Construction de la
MAQUETTE corrézienne
avec opérateurs et
DREETS

Signature **CONVENTION**
de subvention globale

APPELS à PROJETS